

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

Journal Politique, Industriel, Littéraire et Agricole.

SP. L. TOUSIGNANT, Propriétaire-Éditeur et Rédacteur

Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions.

L'UNION FAIT LA FORCE

ADRESSES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

J. LAVERGNE, Avocat, Stanfold P. Q.

MELTON & HONAN, Avocats, Arthabaskaville, Bureau: Deuxième étage, au bureau de la ville.

P. L. PACAUD, Avocat, St. Christophe d'Arthabaska, Bureau près du bureau d'enregistrement.

ERNEST PACAUD, Avocat, Arthabaskaville, Bureau: Chez M. B. Thiboutoux père.

LAURIER & RICHARD, Avocats St. Christophe, Bureau ci-devant occupé par Laurier & Crépeau.

EUGÈNE CRÉPEAU, Avocat, Arthabaskaville, Bureau: Ancienne résidence de L. Houle Bar.

J. U. RICHARD, avocat, Drummondville, P. Q. Résidence: bâtisse ci-devant occupée par J. Manseau Ecuier N. P.

A. BEAUBIEN, Avocat, Arthabaska Station, Collections exécutées sous le plus court délai.

J. PITAU, Avocat, Plessisville de Somerset, s'occupe des affaires générales de la profession.

NOTAIRES.

L. LAVERGNE, notaire, Stanfold P. Q.

L. RAINVILLE, Notaire, Arthabaskaville et Secrétaire-Treasurer de la Société Permanente de Construction du District d'Arthabaska: Argent à prêter, tous les mois.

O. TESSIER, Notaire et agent d'affaires, Warwick, P. Q. Bureau ci-devant occupé par E. d'Orsannes Secr.

P. PRATTE, Notaire, village de Princetown, le canton de Stanfold.

HUISSIERS.

R. RICHARD, Grand Constable, et Huissier, Arthabaskaville, se chargea en outre des affaires professionnelles, de toutes collections qu'on voudra bien lui confier.

H. YACINTE JUTRAS, Huissier, Somerset, village de Plessisville. Se chargea en outre des affaires professionnelles de toutes collections et autres affaires du genre qu'on voudra bien lui confier.

O. BARBIN, huissier de la Cour Supérieure, Warwick, se chargea de toutes collections et autres affaires qu'on voudra bien lui confier.

THEROUX, Sr. Huissier, St. Christophe, se chargea des collections qu'on voudra bien lui donner à faire.

G. GEORGE G. GAGNON, Huissier Cour Supérieure, Drummondville P. Q.

HOTELS.

ARTHABASKAVILLE HOTEL, St. Christophe; L. L. Dorais propriétaire.

H. OUEL BLANCHARD, Québec, Basse-ville près du fleuve.

M. MOUNTAIN HILL HOUSE, Côte Lamontagne, Québec, No 5.

D. DRUMMONDVILLE HOUSE, tenue par Jos. Beisvert au village de Drummondville, P. Q.

ARPEUTEURS.

V. DESROCHERS, Arpeuteur, St. Christophe et agent des terres de la Couronne.

A. NT. GAGNON, St. Christophe, Arpeuteur et agent des terres de la Couronne.

JAMES BARNARD, Arpeuteur, Trois-Rivières, P. Q.

ASSURANCES.

B. THEROUX, fils, agent de l'assurance dite Scottish Provincial life assurance, bureau: au greffe.

J. O. BOURBEAU, Station d'Arthabaska, agent pour la Cie. d'assurance contre le feu, "Home."

L. RAINVILLE, Arthabaska Station agent pour la compagnie dite Provincial Insurance Comp. of Canada.

ORFÈVRES.

P. L'ESPÉRANCE, Orfèvre et bijoutier, Québec, No. 7 Rue du Palais, Haute-Ville.

H. LAURE MASSICOTTE, Orfèvre, Arthabaska Station, près de l'ancien magasin de D. O. Bourbeau Secr.

VOITURIERS.

A. LEBERT BLAND, Voiturier, St. Christophe. Réparations faites à ordre, commandes exécutées sous le plus court délai.

FERRAILLIER.

G. MOREAU, Ferraillier, Arthabaskaville, se chargea de toutes commandes, et les exécutera sous le plus court délai.

DIVERS.

P. L. TOUSIGNANT, Syndic Officiel, Arthabaskaville, Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska, sous le plus court délai de 1869.

FEUILLETON DE "L'UNION" ARTHABASKAVILLE 20 MARS 1873.

SOUS LE GRAND HÊTRE.

(Suite.)

V.

La joie et la tristesse se succédèrent avec une rapidité; la dernière se dissipa bientôt, — quoi de plus naturel? Au sein de cette famille si simple, si pure et si pieuse, régnait une confiance en Dieu illimitée, et tous sentaient que tout ce qu'il avait fait était bien fait!

Ce soir-là, les paysans prièrent pour le pauvre aveugle martyr, en bénissant sa mémoire. Bien des années après, on parlait encore du vieux Broncke sous le grand hêtre.

Lorsque la blonde Héva put raconter tout au long les malheurs de sa famille, lorsqu'elle rapporta les détails de la mort de sa mère, la maladie et la fin si misérable de Bert-le-Roux, tout le monde éclata en sanglots.

Que d'espérances trompées, que de tortures morales, que de souffrances physiques avaient-ils eu à endurer, ces pauvres gens! Et Héva donc? On ne s'étonna plus, alors, si elle était devenue si pâle et si maigre; et si, en cet instant, Evrard était venu à penser au père Cats, assurément qu'il aurait appelé cette moralité:

Ainsi les blondes boucles passent, Ainsi les yeux d'azur se glacent, Ainsi les ris au front s'éteignent, Ainsi les rides les remplacent.

—Mais à présent, dit Evrard, et il prit affectueusement les mains amaigrées d'Héva dans les siennes, à présent vous êtes ici, et vous resterez auprès de nous. Nous vous aimerons comme notre fille.

—Oui, certainement, poursuivit Evrard, et elle s'essuya les yeux avec son tablier. On était au milieu de la nuit. Tout le monde dormait paisiblement dans la maison d'Evrard; Daniel seul se vit à plusieurs reprises arraché au sommeil.

Dans ses visions lui apparaissaient continuellement deux images: l'une, l'image d'Héva; l'autre, blanche et pure, vêtue comme les prêtres à l'autel.

Une fois éveillé, son cœur battit violemment, et une sueur froide lui passa sur le visage. C'est en vain qu'il se leva, ouvrit la fenêtre, et laissa le vent s'abattre sur ses tempes pour les rafraîchir. Même pendant son réveil, les deux visions se tenaient devant lui, et un combat s'engagea dans son âme: à laquelle des deux allait-il tendre la main?

L'étudiant se trouva heureux de revoir le matin. Il se rendit à l'église, afin d'y prier; mais la prière n'apporta aucun soulagement à son âme. Il chercha alors à retrouver ces doux sentiments sous l'empire desquels il sentait son cœur s'élever vers des choses meilleures. Ce fut en vain. Il s'enfonça dans la solitude, mais partout il se voyait poursuivi par l'image d'Héva. Il la retrouvait dans le miroir poli de l'eau, il croyait la voir dans les nuages du ciel; il entendait sa voix, le bruit de ses pas dans les murmures mystérieux du bocage, et le front penché, il se disait:

—Je ne suis pas assez pur pour mériter la mission de lévite du Seigneur. C'était présomption de ma part de penser que mon cœur avait assez d'amour pour embrasser toute la terre; il me semble à peine suffisant pour faire le bonheur d'une créature.

Daniel alla s'asseoir sous le grand hêtre, comme pour chercher, auprès de l'ami de son

enfance, la solution de la lutte intérieure qui grondait en lui. —Qu'avez-vous donc, Daniel? demanda une voix.

Et le jeune homme, relevant sa figure pâle, se trouva face à face avec son père. Evrard avait son chapeau de dimanche, son sarreau bleu, et son bâton de néflier à la main; indices plus que suffisants que le fermier allait à la ville.

—Où allez-vous, père? dit le jeune homme. —Garçon! mon garçon! vous avez la mémoire bien courte. Ne vous ai-je pas dit que je devais aujourd'hui acheter divers objets dont vous avez besoin? Daniel devint plus pâle encore.

—Si vous attendiez encore quelques jours?... hasarda-t-il en hésitant. —Mais où sont donc vos idées? C'est après-demain que vous devez partir.

—Après-demain, déjà! et Daniel baissait les yeux. Après-demain,...

Evrard vit bien que son fils ne se trouvait pas dans son assiette ordinaire. A son tour, il commença à se sentir ému, et, saisissant les deux mains de son fils, il lui dit:

—Daniel, Daniel! que se passe-t-il? —Un terrible combat, père. —Un combat? —Entre le ciel et la terre. Evrard tressaillit.

—Père, pensez-vous que je puisse encore aspirer au bonheur, même en ne devenant pas prêtre? demanda Daniel avec un tremblement dans la voix.

—Mais, Daniel, qu'y a-t-il donc? Vous êtes si pâle, vous me regardez avec des yeux si étranges, vous me parlez avec un accent si sombre! Qu'avez-vous dit là?... Ne pas devenir prêtre!

—Oh! père, ne vous fachez pas; mais je ne sais pas si je ne ferais pas mieux de rester au hameau, auprès de ma mère et de vous, que de...

Evrard avait enfin tout compris; le brave homme ne sut d'abord trouver de paroles pour répondre. Avec une joie mêlée d'inquiétude, il regarda son fils dans les yeux, et tenant toujours ses mains serrées dans les siennes:

—Daniel, dit-il, avez-vous bien conscience de ce que vous venez de dire? —Ne craignez rien, père, c'est avec pleine connaissance de cause que je vous ai posé cette question.

Et bien! alors, j'en remercie Dieu. Oui, mon enfant chéri, continua-t-il d'une voix attendrie, je pense que rien ne s'oppose à ce que vous soyez heureux ici. Dieu, de tout temps, a réservé à chaque état une dose, si minime qu'elle soit, de bonheur: pour les uns plus, pour les autres moins... Mais ne pleurez pas, vous voyez bien que je ne suis pas irrité... Votre désir serait-il de ne point continuer vos études, Daniel?

—Je ne sais pas encore. —Depuis quand êtes-vous dans cette incertitude, mon enfant? —Depuis hier soir; depuis qu'Eva a dit qu'elle était revenue d'Amérique pour me voir, et puis pour mourir.

Evrard lisait dans le cœur de son fils. —Je donnerais ma vie entière continua Daniel, pour voir Héva heureuse; car je ne sais quelle secrète compassion m'attache, m'enchaîne à cette pauvre, à cette pâle enfant. Nous nous sommes connus dans nos plus jeunes années; moi adolescent, elle jeune fille, nous ne nous sommes pas oubliés; et on dirait que la Providence l'a envoyée à point nommé pour me dire: Pre-

nez pitié de l'ami de votre enfance! —Ce n'est ni la pitié, ni la compassion, Daniel, que nourrit votre cœur...

—Oh! si! rien qu'une tendre compassion. —Non, non! c'est de l'amour. Le jeune homme, effrayé, sentit que son père avait touché le mot propre, pour exprimer ce qui se passait dans son âme.

—Votre mère, Daniel, sera bien affligée, reprit Evrard. C'est été certes un grand bonheur pour nous, pour des gens de notre condition, d'avoir un fils dans les ordres. Mon enfant, réfléchissez-y bien encore. Puisse-t-on ne vous influencer en rien, et si Dieu décide autrement que nous ne l'avions espéré, —eh bien! alors, nous nous inclinons, et nous ne vous en aimerons pas moins.

Un sourire épanouit les traits de Daniel, un sourire de reconnaissance.

Le voyage que projetait Evrard, finit au grand hêtre; il revint chez lui, et n'eut pas de peine à trouver un prétexte pour justifier ce retour auprès de Béga. La vérité fut bientôt connue, et la mère versa des larmes amères. Toutes ses illusions s'évanouissaient d'un seul coup! Pauvre mère, qui déjà avait vu, dans ses rêves, son cher fils portant et la crose et la mitre.

Béga ne put réprimer d'abord un mouvement de ressentiment contre cette Héva, dont la présence avait fait tomber en ruine tout l'ingénieux édifice de ses espérances; mais quand elle revit la pauvre fille abandonnée à genoux au chevet de l'aveugle trépassé; quand elle se rappela que, dans ses années d'enfance, c'était toujours avec Daniel qu'elle jouait; quand elle se prit à songer qu'après une si longue absence elle s'était revenue pour le voir, ce Daniel: dans ces instants, l'excellente femme ne pensait plus qu'à reconnaître le doigt de Dieu dans l'union prochaine et durable des deux familles, et elle aussi, résignée, dit à son tour:

—Que votre volonté soit faite, notre Père qui êtes aux cieux! Deux jours plus tard arrivèrent quatre voisins, revêtus de manteaux de deuil, qui emportèrent le cercueil, et, avec lui, les restes mortels de l'aveugle.

Derrière le cercueil marchaient Héva, la famille Krans et tous les voisins; car chacun avait aimé le bon vieillard, et chacun voulait l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

La cloche avait fait entendre ses derniers sons, les larmes de ces braves gens étaient allées se perdre dans la terre aride; le curé du hameau avait prié longtemps et avec onction pour le trépassé, et on s'en retourna chez soi, ou plutôt à la maison de Krans, où, —coutume singulière du Brabant septentrional! — on se mit à manger et à boire.

Il n'en est guère autrement en mer, à bord d'un vaisseau. A peine le: un, deux, trois, au nom de Dieu! a-t-il retenti, et le cadavre de la créature humaine a-t-il été s'engouffrer dans la tombe immense de l'océan, que le tambour bat, et c'est tout joyeux que l'équipage marche en avant.

Béga avait mis à la marmite tout ce qu'elle avait de mieux en fait de jambon, de bouef et de veau; le pain était tout frais, et le brasseur avait apporté de la bière d'enterrément, première qualité.

Amis et voisins étaient serrés autour d'une longue table dans la grande salle, et ils semblaient s'évertuer à chasser, à force de boire et de manger, jusqu'à la dernière pensée du mort.

Deux personnes seulement n'assistèrent pas à ce banquet: Héva et Daniel.

Après avoir, au cimetière, soulagé son cœur oppressé par une abondante effusion de larmes, après avoir prié dans l'église pour l'âme du cher trépassé, Daniel s'était engagé dans un chemin diamétralement opposé à leur demeure paternelle. Il voulait être seul.

Le plus légèrement possible, et s'arrêtant à mainte reprise, toute hors d'haleine, pour se dérober un instant derrière quelques gros troncs d'arbre, Héva suivait l'étudiant. Elle avait sur le cœur un poids dont elle avait hâte de se débarrasser. Elle se glissait lentement derrière lui, et eut enfin le courage de prononcer le nom du jeune homme.

—Héva! répondit celui-ci, et la jeune fille fut tout effrayée de la pâleur mortelle qui se peignit sur les traits de Daniel.

—Daniel, votre mère a pleuré, parce que vous voulez renoncer à poursuivre vos études... dit lentement Héva, d'une voix tremblante d'anxiété.

L'adolescent ne sut que répondre; plein d'embarras, il laissa ses yeux s'arrêter sur les yeux bleus de ciel de la jeune fille.

—Oh! n'essayez pas de vous en défendre, Daniel, continua-t-elle, et de son tablier elle essayait ses yeux baignés de larmes.

—C'est vrai! dit le jeune homme. —Et dit que... Oh! mais pourquoi voudriez-vous attrister votre mère, Daniel? taites-vous donc prêtre, puisqu'il y va de son bonheur. On ne saurait trop faire en ce monde pour rendre sa mère heureuse.

La pauvre fille sanglotait, car elle se rappelait sa propre mère. —Pourquoi ne suivez-vous pas votre vocation, Daniel? continua Héva. Dans quelque état que vous vous trouviez, vous y serez heureux dans l'accomplissement de vos devoirs, car vous êtes bon et brave...

Une rougeur écarlate couvrit les joues de la jeune fille. —Je le voudrais, Héva; mais je le sens, je suis trop faible pour remplir dignement cette carrière sacrée que ma mère a rêvée pour moi.

—Ne parlez donc pas ainsi, Héva... —Depuis que vous êtes ici, Héva...

—Je ne saurais y rester plus longtemps, Daniel; mon grand père est mort, je n'ai plus de famille...

—Héva, ce n'est pas bien de parler ainsi, interrompit l'étudiant. Ne sommes-nous pas votre famille? poursuivit-il d'une voix émue. Mon père et ma mère ne vous aiment-ils pas comme leur propre fille?

—Ah! je le sais bien, et toute ma vie je leur en serai reconnaissant; mais néanmoins, je dois partir.

—Partir? —Pour la ville. —Et qu'irez-vous faire? —Me mettre en service, répondit-elle tranquillement.

—L'envie d'habiter la ville est donc bien grande chez vous, Héva, que vous abandonneriez pour la deuxième fois le hameau, vous qui avez déjà eu à subir de si dures épreuves?

—On non! mon cœur se sent si bien, si à l'aise ici. —Je vous comprends, Héva. Vous voulez vous en aller, parce que vous pensez que vous êtes devenue un obstacle à la continuation de mes études? Pensez-vous donc qu'il me soit possible d'oublier l'ami de mon enfance, celle qui a fait des milliers de lieues pour me revoir? Non, toujours votre image est restée présente dans mon âme, et il y a en moi une voix qui ne cesse

de répéter que votre vie doit être unie à la mienne et pour toujours.

—Daniel! —Dès nos premières années, nous avons été attachés l'un à l'autre. Dieu vous ramène au moment où j'allais quitter la maison paternelle, comme pour me dire: "Restez, et faites le bonheur et la consolation de la pauvre orpheline!"

Des larmes ruisselaient sur les joues pâles d'Héva, et Daniel, ayant pressé ses mains dans les siennes, ils reprirent la route de la ferme.

Toute lutte avait cessé. Les sentiments que Dieu avait mis dans le cœur du petit Daniel, quand au bord de l'étang il jouait avec Héva, ces sentiments si purs et si suaves s'étaient révélés soudain. Héva était la créature choisie, avec laquelle Daniel, la main dans la main et entre son père et sa mère, devait traverser le chemin de la vie.

Dans toute position on peut être heureux! avait dit son père et il caressait l'espérance de cueillir encore des fleurs de bonheur le long de son sentier, non pas pour lui, mais pour cette blonde, pour cette chère Héva!

(A continuer.)

M. l'Abbé Charles-Honoré Laverdière.

Doctrina vivit per patientiam noscitur.

C'est le sage qui nous dit que tout se fait par patience; deux mots qui résumant très-bien la carrière de M. Charles-Honoré Laverdière. Il n'usait une âme très bien douée à une patience inaltérable et il mit l'une et l'autre au service de la science. Il est en effet considérable le catalogue des ouvrages que M. Laverdière a publiés ou dont il a en à surveiller l'impression: Les "Relations des Jésuites," trois volumes compactes grand in-oct., de plusieurs centaines de pages; Les "Œuvres de Champlain," deux in-quarto, précédés d'une préface et d'une notice biographique du fondateur de Québec; "Le Journal des Jésuites," œuvre de 361 pages; le "Cours de l'Histoire du Canada," par M. Ferland, seconde partie de 1663 à 1759; "l'Histoire du Canada" à l'usage des maisons d'éducation; plusieurs petits opuscules, entre autres: "Notre-Dame de Recouvrance de Québec," "A la mémoire du R. P. Ennemond Massé, S. J.," plusieurs livres de chant, entre autres le "Chansonner des Collèges," les "Cantiques à l'usage des maisons d'éducation," trois éditions des "Chants Liturgiques," "la dernière édition du Graduel et du Vespéral," la "Semaine Sainte" et le "Rituel Romain." La dernière œuvre qu'il espérait pouvoir livrer bientôt à la publicité est le "Paroissien Noté" œuvre destinée à populariser au milieu de nous le chant de nos églises.

Ce qu'il a fallu de travaux et de veilles, ce qu'il a fallu de patience et de recherches, pour donner à toutes ces publications leur valeur réelle, c'est-à-dire, une exactitude scrupuleuse, ceux-là seuls le savent qui ont vécu dans l'intimité de M. Laverdière. Pour éclaircir une question historique, un fait, une simple date, la véritable orthographe d'un mot, les heures lui paraissent peu de chose et il ne les compte pas. Une seule note, mise au bas d'une des pages des Œuvres de Champlain, lui a valu quelquefois plus d'une journée de travail. A l'impatience de ses amis qui auraient voulu peut-être hâter sa sage lenteur, il semblait répondre ce que le poète disait à ceux qui lui demandaient de mettre moins de

temps à la composition de ses poèmes: mes lecteurs ne s'informeront point des instants que mes œuvres m'auront coûtés, mais ils apprécieront leur valeur.

Il ne se trompait pas et de son vivant même, M. Laverdière s'est vu entouré de l'estime et de la confiance de tous les écrivains qui ont élevé à notre histoire de si précieux monuments. Pour ne citer qu'un des plus illustres, M. Ferland le consultait volontiers et déférait souvent à ses jugements. La table des Relations des Jésuites, est à elle seule, disait M. Ferland, un travail extrêmement utile, et me rappelle l'infatigable patience des Bénédictins. Qu'aurait-il dit des notes si nombreuses et si intéressantes, attachées aux œuvres de Champlain?

L'éditeur des Relations des Jésuites a rendu hommage au zèle de M. l'abbé Laverdière qui l'a si puissamment aidé dans cette publication de concert avec MM. Ferland et Plante. "Plains de dévouement pour cette entreprise que l'on peut appeler nationale, dit-il, pendant des années, ils ont consacré leurs loisirs à la lecture des épreuves, afin de rétablir l'ancien texte avec un scrupule, qui par respect pour les antiques, est allé jusqu'à reproduire fidèlement les fautes mêmes des vieilles éditions."

Les vieilles éditions, ce mot me rappelle l'amour passionné de M. Laverdière pour tout ce qui pouvait le rapprocher des sources de notre histoire. Tous les fondateurs de notre nationalité étaient les hommes qu'il aimait de préférence. Il les a suivis pas à pas; il a prêté une oreille attentive à chacune de ses paroles; il s'est fait leur contemporain. Dans toutes les bibliothèques, un département lui était spécialement cher, celui qui renfermait les ouvrages sur l'Amérique et le Canada et parmi ces ouvrages les plus anciens avaient pour lui un attrait irrésistible. N'est-ce point parce qu'ils lui rappelaient les héros de son admiration?

C'est sans doute ce qui lui a permis de jeter tant d'intérêt sur les premiers récits de son "Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation." Cet ouvrage a été bien accueilli par le public. Les événements s'y développent avec clarté. Les faits y sont présentés avec ces détails particuliers, qui permettent de les retenir. Le style y saut un air de simplicité à la correction. M. Laverdière n'avait qu'un but en publiant cet abrégé: aider les élèves à étudier nos annales. Il a fait plus, il a composé un livre qui attache le lecteur et lui procure le plaisir de rafraîchir sa mémoire, sans la condamner à l'avidité ordinaire à ce genre d'écrits.

Par la nature même de son talent, M. l'abbé Laverdière était conduit à des études historiques. Un critique a dit: l'historien doit avoir une intelligence à facettes nombreuses et diverses. Or, qui pourrait méconnaître la variété des aptitudes de notre regretté défunt? Pour l'admettre nous n'aurions qu'à nous rappeler les emplois qui lui furent confiés au Séminaire de Québec ou à l'Université-Laval. Il a été tour à tour professeur de mathématiques, de physique, de chimie, professeur de troisième et de seconde, maître de musique vocale et instrumentale, professeur d'Histoire à la faculté des arts, bibliothécaire de l'Université; plusieurs années il enseigna le dessin, sciences, beaux-arts, lettres, on pourrait affirmer qu'il n'était étranger à aucune des branches qui occupent l'esprit humain; plusieurs même lui devinrent

Rev. M. Laverdière

familiales.

Le Séminaire et l'Université voient donc aujourd'hui disparaître un de leurs membres les plus remarquables. Le public s'associe à leur deuil, mais ce qui augmente encore la sympathie de tous, c'est que chacun semble perdre en M. Laverdière un ami. Oui, M. Laverdière se distinguait par la grande bonté de son cœur, et tout le monde l'aimait. Il ne savait jamais refuser un service, dût-il, pour le rendre, s'imposer le sacrifice de ses goûts les plus chers. Voilà sans doute ce qui explique l'affection qui l'entourait toute sa vie et la douleur causée par sa mort presque soudaine. Déjà au Petit Séminaire de Québec où il a fait de brillantes études, il comptait autant d'amis que de camarades. Il a conservé dans toute sa carrière, cette douceur, cette aménité qui lui a valu l'attachement de ses nombreuses connaissances.

M. l'abbé Laverdière avait à peine quarante sept ans. Il était né le 23 octobre 1826, au Château-Richer. Il fut ordonné prêtre le 3 août 1851 par Mgr. Baillargon qui conféra pour la première fois, cette dignité. C'est au Séminaire de Québec, auquel il fut agrégé en 1855, que toute sa vie sacerdotale s'est écoulée.

Le service de M. Laverdière a été chanté vendredi dernier à 9 1/2 heures à la chapelle du Séminaire où a été faite aussi la sépulture.

Le Dr. Robert Nelson.

On lit dans le National :

Voici une existence qui vient de s'éteindre dans le silence et la retraite, presque dans l'oubli, loin de la scène sur laquelle elle fit autrefois beaucoup de bruit. Le Dr. Robert Nelson vient de mourir à Staten Island, N. Y., à l'âge de 79 ans. Né et élevé en Canada, le Dr. Robert était le frère du Dr. Wolfred Nelson, mort à Montréal il y a quelques années; tous deux ont pris autrefois une part très active aux affaires politiques; tous deux ont été chefs militaires à la tête de partis de patriotes durant l'insurrection de 1837-38, Wolfred commandant à St. Denis, et Robert à Odeltown.

Chirurgien de grande distinction; tout jeune encore dans l'exercice de sa profession, il s'est fait une réputation d'habileté et de science qui le faisait hautement estimer non-seulement dans son propre pays, mais aux États-Unis et en Angleterre. Il servit comme chirurgien dans l'armée anglaise durant la guerre de 1812, et se fit ensuite à Montréal une vaste clientèle.

Mais les lauriers professionnels ne suffirent pas au jeune médecin; il voulut aussi conquérir des lauriers politiques, et fut élu député au Parlement par la ville de Montréal, en même temps que Papineau (l'Orateur) en 1827. Cependant il ne tarda pas à revenir à ses premières amours et à se vouer de nouveau et entièrement au soin des malades, au soulagement de l'humanité souffrante; carrière utile et laborieuse qui ne devait être interrompue que par les événements de 1837-38. En 1837 il fut emprisonné par le gouvernement, sans raison apparente, comme bien d'autres, sans avoir rien fait pour mériter cette rigueur, et probablement par mesure de précaution à cause de sa popularité et du prestige de son nom.

Cette injustice commise à son égard et le sort fait à son frère Wolfred, agrirent assez puissamment pour agir et exalter à la fois un homme déjà fort irritable par nature, et, en 1838, il prit une part active dans les expéditions malheureuses qui eurent à lutter contre les forces impériales de beaucoup supérieures, et contre les efforts du gouvernement américain pour conserver la neutralité. Après la bataille d'Odeltown, Robert Nelson n'avait rien de mieux à faire que de retourner en toute hâte aux États-Unis et c'est aussi ce qu'il fit.

Quand éclata la fièvre californienne qui entraîna par torrents les populations de l'Est vers le Pacifique, et à la recherche de l'or, Nelson déjà sur le retour de l'âge, n'hésita pas à tenter l'aventure de ce côté, et son magnifique talent, rehaussé par une longue expérience et des études constantes lui ont donné bientôt une surabondante moisson d'or dans ce pays alors très mal sain et habité par une population hiérarchisée de toutes les parties du monde, apportant avec elle toute l'infinie variété de ses vices et le germe de toutes les maladies qui lui produisent.

La brillante fortune qu'il fit rapidement, dit-on, fut aussi rapidement évanouie, grâce à la malhonnêteté d'un intendant infidèle, auquel Nelson eut l'imprudence de la confier. Notre médecin était revenu vers ses malades, dans l'Est, et la mort est venue le prendre à Staten Island. Comme O'Callaghan, comme Bidwell, et plusieurs autres, Nelson n'a pas voulu solliciter du pardon royal qui lui était accordé, et n'est jamais revenu au Canada que pour y faire un court séjour.

Robert Nelson a laissé un grand nombre d'écrits sur des sujets se rattachant à ce qui avait été l'objet des études de toute sa vie, lesquels font autorité.

Sucre d'érable.

Dans quelques jours vont commencer les opérations d'une industrie spéciale au Canada et quelques uns des États du Nord de la Confédération américaine. On a déjà

deviné que nous voulions parler de la fabrication du sucre d'érable. Cette industrie comme beaucoup d'autres n'est pas exploitée aussi bien qu'elle pourrait l'être, et nos cultivateurs gagneraient beaucoup à sortir de l'ornière de la routine s'ils veulent retirer de l'exploitation de cette industrie tout le profit qu'elle peut fournir. Nous croyons de notre devoir d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques améliorations que les cultivateurs pourraient introduire dans la fabrication du sucre d'érable pour le rendre ce qu'on réalité il devrait être. Une des fautes qu'il faudrait éviter dans la fabrication se trouve dans la couleur brune, tirant souvent sur le noir qu'on remarque dans l'article manufacturé. Ce défaut est attribué à l'usage des auges en bois dans lequel on fait couler l'eau des érables. Ces auges qui souvent ont été longtemps en usage devraient être abandonnées et remplacées par des chaudières en fer-blanc. L'usage de ces chaudières est avantageux sous plus d'un rapport. Sans compter qu'elles sont beaucoup plus propres que les auges, elles sont plus commodes pour recueillir l'eau et n'entraînent aucune perte qui résulte souvent de l'incommodité des auges dans le transversement. Dans la cuisson du sucre, le sirop débarrassé de toutes les matières étrangères est beaucoup plus brillant et par conséquent rend un sucre beaucoup plus clair. Nous avons vu du sucre d'érable qui pouvait évaluer en blanc et de mille nous paraissons, nous sommes de plus en plus convaincus que le développement considérable à Montréal et peuvent s'obtenir de n'importe quel marchand bien placé à la campagne.

Un autre défaut qu'il faudrait éviter dans la fabrication du sucre se trouve dans la grosseur des pains. Dans le district de Montréal les pains dépassent rarement deux livres et souvent ils ne sont que d'une livre. Le sucre d'érable du district de Montréal commande en conséquence de deux à trois cents par livre plus que celui du district de Québec où les pains varient de six à dix livres et dépassent même souvent ce poids. Que nos amis du district de Québec améliorent la couleur de leur sucre et qu'ils réduisent le volume des pains et nous leur assurons qu'ils obtiendront deux cents par livre de plus qu'ils ont coutume d'obtenir. L'essai en vaut la peine. — N. Canadien.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHBASKAVILLE, 20 MARS 1873.

St. Paul de Chester.

Depuis quelques jours un génie bien faisant se promène de la vieille chapelle de St. Paul de Chester à l'église neuve. D'où vient-il et où habite-t-il personne ne le sait. Toujours est-il que, chaque fois qu'il se manifeste, Monsieur le curé de la paroisse, il dépose à la porte tantôt les ornements pour la célébration des saints mystères, tantôt l'ex-voto des paroissiens en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus ou le chemin de la croix; et d'après ses allures, tout fait croire qu'avant longtemps, il aura tout transporté les effets de la vieille chapelle à l'endroit où les veut l'autorité ecclésiastique.

Nous ne pouvons que féliciter les habitants de St. Paul, de l'attention dont ils sont l'objet, de la part de cet ange tutélaire qui la Providence se sert pour déjouer adroitement les menées des méchants, et rétablir l'ordre et la paix sans avoir besoin de recourir aux tribunaux civils qui, dans le fonds, étaient incompétents à juger de pareilles difficultés. Ce qui porte à croire à l'action du doigt de Dieu, c'est que le saint lut vain un expédient que tout le monde admire. Les opposants eux-mêmes se trouvent par le fait déchargés d'un fardeau au quel leur pesait sur la conscience, car il faut l'avouer, ce n'est pas peu de chose d'avoir à porter une responsabilité comme celle qu'ils avaient assumée.

Espréons donc qu'avant longtemps, les paroissiens de St. Paul n'aurent plus qu'un cœur et qu'une âme pour chanter aux pieds du même autel: *Eccum quem loquimur et quem juremur habitare fratres in unum. Ah! que c'est une chose belle et agréable que des frères soient unis ensemble.*

D'ailleurs, comme ils en ont appelé à Monseigneur Lafèche en personne, c'est qu'ils ont confiance que justice pleine et entière leur sera rendue par Sa Grandeur. En attendant, ils doivent être de bon compte et se montrer catholique dans l'acceptation du mot.

Les lignes qui précèdent étaient à peine tracées, que nous avons reçu une lettre de M. l'avoocat Thibault de Montréal, avec prière de publier. Comme toutes les choses, dans cette malheureuse affaire de Chester, sont suspendues jusqu'à l'arrivée de Mgr. l'Évêque, par décision de M. l'Administrateur, nous croyons qu'il vaut mieux ne pas publier la lettre de M. Thibault, et d'ailleurs nécessiterait une réplique de notre part. Si toutefois M. Thibault, après ces raisons, y tient encore, nous le publierions plus tard.

Pour le moment, nous dirons à M. Thibault: Vous n'avez pas affaire à un masque, c'est à nous que s'adressent vos observations, parfois un peu amères; nous les prenons pour nous, et nous agrions en conséquence si votre lettre voit le jour, attendons.

Une Apostasie.

L'apostat est Joseph Cauchon éer, ci-devant président du Sénat, et actuellement député aux Communes, grâce aux sèches disgracieuses qui ont résulté en son élection.

Depuis cinq ans que nous sommes dans le journalisme, nous avons eu souvent, lecteurs, occasion de connaître l'apostat politique dont nous parlons. Avant même, il nous était tombé à quatre ans d'intervalle, deux brochures de M. Cauchon, sur la confédération, l'une pour, l'autre contre, les circonstances étant à la seconde, ce qu'elles étaient à la première. Nous avions déjà une bonne idée du fond de notre homme, n'est-ce pas?

Avec la marche du temps et des événements, nous avons continué à l'observer dans la presse, dans la chambre, partout enfin où nous pouvions pénétrer avec lui sans inquisition.

Nous l'avons toujours trouvé le même: cherchant à satisfaire des appétits voraces et dévorés, tels que l'ambition, l'orgueil, l'envie, l'amour du commandement, l'intérêt personnel etc., tellement qu'il y a trois ans, nous avons pu le constater tel qu'il se montre aujourd'hui.

Après avoir insulté les évêques il n'a pas encore content, il lui fallait compléter sa triste carrière; il peut se dire aujourd'hui: "j'ai bavé sur l'église et l'état, comme homme public, je n'ai rien respecté de religieux ni de civil!"

Et ce nous-ci annonce qu'il quitte le parti conservateur; et pour nous prouver qu'on l'approuve, il cite des lettres qu'il reçoit de Québec. Ce sont certainement de chauds amis du gouvernement qui lui écrivent ainsi et qui se réjouissent comme nous de le voir débarrassé d'une cause de faiblesse et de honte!

Pour notre part nous encourageons M. Cauchon à persévérer dans son apostasie, certain que nous sommes, que le gouvernement et le parti tout entier s'en porteront mille fois mieux.

Il y a eu des apostasies dans le catholicisme, et la religion en a-t-elle bien souffert? L'apostat lui-même n'en a-t-il pas toujours été le plus souffrant? Il en doit être ainsi en politique. M. Cauchon l'apprendra à ses dépens.

Mais à quoi donc peuvent servir vingt cinq années d'expérience pour en être encore à apprendre ces petites vérités!

Items parlementaires.

La session continue toujours sa marche et la chambre devra bientôt entrer dans le vif des débats. Il a fallu auparavant préparer le terrain, ramasser les matériaux, donner à chacun sa part à faire en organisant les comités et puis fournir les armes.

Dans huit jours tout ira bien, et les séances seront aussi longues qu'intéressantes. Parmi les pétitions présentées au début de chaque séance des communes, nous en remarquons un nombre considérable au sujet de l'éducation gratuite, obligatoire et obligatoire des communes, et d'autres pour la continuation de l'acte de faillite de 1869 et ses amendements.

Ce serait un grand bonheur pour le Canada et notre province en particulier, si l'on pouvait arriver à prohiber complètement la fabrication des liqueurs enivrantes.

L'intempérance est aujourd'hui le plus grand de nos maux, et peut-être la cause la plus directe de l'émigration des Canadiens français aux États-Unis.

Le parlement ferait bien de considérer sérieusement la question et le trésor d'Etat en souffrir quelque peu, abolir les distilleries.

Quant à l'acte de faillite, le commerce de gros et de détail s'est assez distinctement prononcé pour son maintien qu'il faut croire qu'il donne satisfaction. Tant qu'il y a une loi de banqueroute, il est difficile d'en faire une meilleure, et si le commerce s'en trouve content, nous ne voyons pas pourquoi ceux qui ne sont pas commerçants s'en plaindraient.

M. Duguay a donné avis qu'il proposerait un bill contre l'usure. Le nouveau député de Yamaska promet d'être laborieux, malheureusement la question qu'il désire régler est à peu près aussi difficile que celle des faillites. Les meilleurs lois du monde n'empêcheront jamais l'homme en besoin d'aller s'adresser à l'usurier pour

des fonds, et celui-ci d'escompter aux taux qu'il lui plaira dans le secret du cabinet, ni le commerçant malhonnête de prendre des moyens détournés pour frauder ses créanciers.

Il sera encore proposé à cette session d'abolir les frais de ports sur les journaux.

On s'inquiète de ce qui va arriver au sujet du différent des écoles au Nouveau Brunswick. Il est très probable que la question ne viendra pas devant la chambre cette année, attendu que la décision du Conseil Privé en Angleterre n'est pas encore connue. Il serait impolitique d'agiter la question ici, avant le résultat de l'appel qui a été fait.

Le gouvernement dit on, doit introduire une loi en vertu de laquelle le président du Sénat fera partie du ministère ex officio.

Les comptes publics ont été soumis plus à bonne heure qu'à l'ordinaire. Quoique pour un grand nombre de personnes ces chiffres n'aient rien de bien attrayant, nous en donnerons un résumé.

En lisant on se convaincra de l'état prospère de nos finances et des intérêts de la confédération. Le chiffre des importations et des exportations, l'augmentation sur les années précédentes, tout cela est bon à savoir. On trouvera ces comptes dans une autre colonne.

Mercredi, le 12 courant, les élèves en musique au concert de la Congrégation passèrent en revue devant M. le curé et les dames du village qui ont des enfants dans cette institution.

Après la revue, une adresse fut présentée à Messire Suzor, par Mlle Tourville au nom des élèves. M. le curé y répondit en quelques mots, les félicitant de leurs succès, et les encourageant dans leurs études. Il les mit en garde contre les abus que, dans le monde, on peut faire de la musique, et les engagea à ne la faire servir que pour louer Dieu, et se délasser agréablement.

Les assistants se séparèrent ensuite au son d'un air national exécuté en chœur. Mlle Tourville au piano, les uns et les autres enchantés autant des progrès des élèves que des succès rapides des bonnes sœurs dans leur enseignement.

Ajoutons que les élèves musicales sont actuellement au nombre de 23 dans l'institution.

La défaite de Gladstone.

Le ministère libéral vient d'être battu dans la Chambre des Communes d'Angleterre, comme on l'a vu par nos dépêches transatlantiques. Nous nous réjouissons de cette défaite pour deux raisons principales.

Au moment où l'Italie de Victor Emmanuel dépouille les couvents et s'efforce d'enlever au clergé le contrôle de l'instruction publique pour le donner à des gens sans convictions religieuses, payés sans aveu; au moment où l'Allemagne de Bismarck expulse les Jésuites pour mieux réussir à livrer la jeunesse catholique en proie aux libres-penseurs; au moment où la France de Gambetta lève l'étendard de "l'éducation gratuite, laïque et obligatoire," il était bon qu'un peuple raisonnable donnât une leçon de bon sens religieux aux gouvernements qui ne vont pas à confesse, selon le mot de Louis Philippe. Le Bill de l'Université de Dublin n'était en réalité que la sécularisation de ce célèbre établissement, et la majorité des Communes anglaises a refusé de l'adopter, laissant ainsi le ministère Gladstone dans l'obligation d'offrir sa démission. Pas un seul conservateur, pas un seul catholique n'a soutenu le cabinet, et quarante sept députés libéraux se sont détachés de lui en cette circonstance. Honneur à cette phalange d'hommes à convictions saines et qui sont cause que l'Angleterre protestante encore une fois a donné aux nations catholiques temporairement égarées une leçon profitable! M. Gladstone, remarquable cependant par son spiritualisme, a obéi trop volontiers, dans le règlement de cette question de l'Université irlandaise, à ces impulsions libérales qui l'invitent à détruire, à résoudre les difficultés par la démolition plutôt que par l'édification; ses idées politiques ont fait taire son instinct religieux et lui ont élevé tout l'honneur de la leçon donnée au monde par le parti conservateur. C'est la première raison qui justifie sa défaite à nos yeux.

La seconde raison est d'un intérêt exclusivement canadien. Nous ne pouvons oublier que M. Gladstone s'est l'instigateur de cette politique "anti coloniale" dont nous avons été les premiers à souffrir. C'est lui qui a retiré de ce pays les régiments anglais; c'est lui qui a poussé le mauvais vouloir à notre égard jusqu'à nous faire payer une maigre somme de sept ou huit cents louis pour quelques vieux fusils rouillés égarés dans nos arsenaux; c'est lui, en un mot, qui a le plus contribué à répandre cette impression que l'Angleterre considérait ses colonies comme un tant d'embaras et cherchait à s'en séparer le plus tôt possible. Nous savons

bien que, cédant à l'opinion du peuple, anglais, M. Gladstone a cherché, mais surtout par l'entremise de ses collègues dans le cabinet, à atténuer cette impression fâcheuse, soit par des compliments à l'adresse des Canadiens, soit par des promesses de secours en cas de guerre; mais nous savons aussi que nos ministres n'ont pu obtenir de lui aucune indemnité pour les pertes causées en ce pays par les invasions féminiennes et qu'il ne nous a pas accordé toutes les compensations que nous voulions au Traité de Washington.

D'autre part, nous savons également que les plus vigoureux adversaires de cette politique "anti coloniale" se sont trouvés dans les rangs du parti conservateur. Nous croyons donc que les colonies du Canada en particulier, seraient mieux traitées par le gouvernement conservateur de M. D'Israeli qu'il ne l'a été par le Cabinet libéral de M. Gladstone, et c'est pourquoi la défaite de ce dernier nous semble un heureux événement pour ce pays. On nous écrit d'Ottawa que cet événement est en général jugé de la même manière parmi la députation canadienne.

Les nouvelles du jour.

La prochaine exposition provinciale aura lieu à Montréal le 15 septembre prochain.

L'Hon. James Howe a été nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

On assure que M. H. Fabre, de l'Événement, est le candidat du parti national dans le comté de Québec.

M. Ant. Gagnon a été réélu préfet pour le comté d'Arthabaska, et M. B. Théroix jr. secrétaire-trésorier.

M. Lucien Turcotte se retire de la rédaction du Canadien pour des raisons qui lui sont toutes personnelles.

Les recettes de la Puissance pour le mois de février s'élèvent à \$1,814,262 et les dépenses à \$3,759,936.

Il semble décidé que l'hon. Joseph Howe succédera à Sir Hastings Doyle, comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

La fête St. Patrice, a été chômée le 17 avec beaucoup d'éclat par les Irlandais dans les villes du Canada et des États-Unis.

Les arbres à la campagne commencent déjà à montrer des signes du printemps et se couvrent de bourgeons.

Si nous en croyons certains journaux, Sir Georges serait en route pour le Canada. Il prendrait son siège aux communes au commencement d'avril.

Hier, fête de St. Joseph une messe solennelle a été chantée dans l'église de St. Christophe en l'honneur de ce saint, protecteur du pays.

L'Assemblée législative de l'île du Prince-Edouard a été dissoute, et le gouvernement de cette province va en appeler au peuple par rapport à la question de Confédération.

Les élections sont fixées au 25 mars.

A San Francisco, un misérable du nom de Denis Coleman en état d'ivresse, a tué sa femme en la battant à coups de pied avec la fureur d'un démon. Il a été écroué en attendant son procès.

Voici qui est encourageant pour les cultivateurs. M. le sénateur Cochrane, des townships de l'Est, a reçu le 9 courant, de Lord Dunmore, en Angleterre, une dépêche dans laquelle il lui offre £10,000 pour dix bêtes à cornes, savoir un taureau, six vaches et trois veaux. Lord Dunmore a déjà acheté plusieurs animaux de M. Cochrane.

Dimanche matin un grand incendie a éclaté à Ogdensburg, N. Y. On a craint longtemps que toute la ville y passât, vu qu'il soufflait un violent ouragan. On a pu après des efforts inouïs maîtriser le feu. Les pertes sont

évaluées à 250,000, sur lesquelles on compte \$100,000 d'assurances.

Lundi soir, la corporation d'Arthabaskaville et hier soir, celle de Victoriaville, ont passé chacune un règlement pour émettre des débiteurs aux fins de macadamiser le chemin qui relie les deux villages. Nul doute que les électeurs les ratifieront avec une forte majorité.

A la chapelle de l'Évêché, Sa Grandeur Mgr. Bitha a donné l'ordre de la prêtrise aux messieurs suivants:

M. Ed. Elisé Labbé et M. Paul Laroche de la congrégation de Ste. Croix et M. J. O'Bourke de Montréal.

CONFISCATION.—Samuel matin, les détectives Bulger et Bureau ont enlevé des berlines de certains boulangers de St. Roch de Québec, 250 pains, parcequ'on ne leur avait pas donné le poids légal. Une distribution en a été faite aux différents institutions de charité.

Un nouveau Journal, Le Colon, sera publié à Québec mensuellement. Il devra spécialement travailler au repatriement des canadiens français et à la colonisation des terres incultes du pays. Avec des titres aussi solides à l'encouragement du public, le confrère remportera sans doute de beaux succès et nous les lui souhaitons de tout cœur.

Le Lieut.-Gouverneur de la Province de Québec a fait, le 5 courant, les changements de limites ci-après indiqués, dans les municipalités scolaires suivantes:

Comté de Mégantic, Inverness.—Distraire de la dite municipalité la partie des lots numéros vingt, vingt-et-un et vingt-deux du onzième rang, qui se trouve du côté nord-est de la rivière Bécancour, et l'annexer à la municipalité de Nelson, pour fins scolaires.

Les chantiers tirent à leur fin. La plupart de ceux qui se trouvent dans Wendover, Simpson, Bulstrode, Horton, et les alentours seront tous terminés la semaine prochaine.

Nous apprenons que l'hiver a été passablement bon pour le bois, et qu'il s'en est fait beaucoup. MM. C. McCaffrey de Nicolet et Cooke de Drummondville auront un nombre considérable de billots à draver ce printemps. Nous leur souhaitons succès dans cette opération coûteuse et difficile.

Le jour de la St. Patrice, quelques irlandais de Tingwick fête à l'hôtel Croteau, au village de Warwick. Excités par la boisson, une bagarre éclata soudain, dans laquelle un nommé W. Walsh, reçut un coup de tête de hache sur la nuque. Le propriétaire de l'hôtel, Denis Croteau, est accusé d'avoir lancé le coup et il a été arrêté hier, mais il a donné caution. On dit que Walsh est dans un état critique, mais d'autres prétendent qu'il n'en est rien. Quoiqu'il en soit, l'affaire s'éclaircira devant les tribunaux.

On parle d'établir dans les townships de l'Est une nouvelle manufacture de coton et on dit que plusieurs capitalistes anglais de Montréal sont à la tête de l'entreprise. Nous n'avons aucun doute qu'avec l'esprit pratique qui distingue nos compatriotes d'origine anglaise, cette nouvelle entreprise ne soit couronnée de succès. L'importation des cotons d'Angleterre figure pour un montant très-élevé dans le mouvement du commerce et l'établissement d'une manufacture dans les townships, où la main d'œuvre est à bon marché, permettrait aux actionnaires de lutter avantageusement avec la manufacture anglaise et finirait indubitablement par supplanter cette dernière.

Nous espérons que la réalisation de ce projet sera un fait accompli avant longtemps.

Le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, ayant obtenu un congé d'absence, s'en vient chercher sa famille. Il est accompagné de Mad. Jos Royal, Secrétaire, Clarke, Procureur-Général, Howland, Trésorier, et autres, députés par le Gouvernement Local auprès du Gouvernement Fédéral au sujet des "Better Terms."

Pendant l'absence du Lieutenant-Gouverneur Morris, l'Administration est confiée à Son Honneur le Juge McKeagney. L'hon. Alfred Boyd a été nommé membre du gouvernement de Manitoba.

Des malfaiteurs se sont introduits, hier matin, à la pointe du jour, dans la Metocomet Bank, de Fall River (Massachusetts). Ils ont fait sauter le coffre-fort et se sont emparés de tout le contenu qui représentait une somme considérable. Car la banque avait reçu la veille de fortes sommes. Mais les voleurs n'ont rien pu emporter; car, au moment où ils se disposaient à battre en retraite, avec le trésor, plusieurs personnes qui guettaient leur sortie se sont précipitées sur eux et les ont forcés à lâcher prise.

Les voleurs ont cependant réussi à prendre la fuite.

On nous écrit de St. Camille: Nous avons actuellement une nouvelle ligne de maille entre Danville et South Ham, en passant par Wotton et St. Camille. Le trajet doit se faire tous les jours, les lundis, mercredis et vendredis de South Ham à Danville; les mardis, jeudis et samedis de Danville à South Ham. Le départ de Danville est à 8 h. A. M., Mr. G. Goodough a le contrat de cette ligne.

Dimanche, le 2 mars courant, quatre hommes masqués sont entrés chez M. Louis Savaria, cultivateur de la paroisse de Ste. Julie, comté de Verchères.

Il y avait ce moment que Mme. Savaria. Se saisissant d'elle brutalement et tout en la maltraitant, un des malfaiteurs dit: "tuons-la..." Non, dirent les autres, et à l'instant la femme fut enveloppée avec les couvertures du lit et étouffée avec des oreillers, elle fut jetée par terre dans cette position, après quoi on jeta par dessus elle le lit et la paillasse ainsi qu'un sopha et plusieurs articles de ménage.

Mais laissaient la maison les malfaiteurs y mirent le feu.

Par un effet de la divine Providence le feu s'est éteint de lui-même sans laisser que quelques traces d'un commencement d'incendie.

Après la messe le jeune Savaria trouva sa pauvre mère évanouie dans cette pénible position qu'on vient de décrire.

On a fait quelques recherches, mais sans aucun résultat. — Opinion Publique.

Jolietto.

Nous lisons dans l'Industrie: Il a été dit et répété plusieurs fois que le pays que nous habitons est riche; trop souvent malheureusement on ne croit pas à cette richesse que nous avons à notre porte; faute de s'en donner la peine. J'y réfléchis, faute d'ouvrir les yeux sur ce qui nous entoure, nous laissons trop souvent perdre une foule d'objets dont un peu de travail, un peu de soin et de précaution nous aurait fait retirer de jolis profits.

C'est ainsi que nos lacs si nombreux sur les Laurentides ont été longtemps sans être exploités.

La pêche à la truite, qui aurait sans doute pu devenir pour un bon nombre de cultivateurs la source d'un revenu assez rond, a été entièrement négligée, ou à peine exécutée dans quelques endroits non-seulement négligés cette branche d'industrie, mais encore on a été jusqu'à chasser le poisson et le détruire.

C'est un malheur que nous préteux de se récréer, de s'amuser, on aille ainsi détruire en quelques jours et par manque de soins une partie de la fortune publique.

La truite des Laurentides pourtant va bien son petit d'or; on poisson excellent est fort recherché dans les États-Unis et se vend très-bien. Voilà comment nous avons vu il y a quelques années des américains pénétrer dans nos montagnes, faire des anses de neige dans les granges, faire la pêche durant l'hiver, transporter le poisson aux États-Unis et nous l'enlever sous nos yeux et sans que nous songions à notre part de la monnaie à tirer parti par nous-mêmes de ce poisson.

Cependant les abus commis par ces américains ont été signalés aux autorités, le gouvernement prit des mesures pour y mettre ordre et l'an dernier trois hommes entrepreneurs MM. P. E. McConville, J. E. Martineau et E. Dupuis s'associèrent ensemble pour faire eux-mêmes le commerce de la truite. Cette entreprise fut gâtée de la part du gouvernement qui leur octroya une licence de pêche sur les rivières Lac Ouaréau, l'Assomption et quelques tributaires de ces deux principales rivières.

On nous a communiqué le rapport des opérations faites durant le cours de l'été dernier relativement à cette exploitation et nous croyons devoir en publier le résumé suivant.

MM. McConville, Martineau et Dupuis ont acquis des américains qui faisaient auparavant ce commerce tant glorieux luttés en différents endroits dans les montagnes, douze canots d'écorce, des couvertures, tentes, etc. etc. le tout se montait

à environ \$500.00.

On y ajouta encore deux chevaux et wagons pour le transport du poisson; puis on fit construire quatre nouvelles galeries sur d'autres lacs non encore exploités.

Du 4 juillet au 10 septembre temps auquel se termina cette pêche il fut employé à cette exploitation quinze hommes gagnant de \$15.00 à \$20.00 par mois outre la nourriture.

Il fut pris durant ce temps environ cent livres de truite par semaine, laquelle fut vendue à Joliette à raison de vingt-cinq centimes la livre.

On attribua à l'expressive chaleur de l'été dernier la faible quantité de poisson pris.

M. McConville, Martineau et Dupuis se proposent plus tard de faire une carte des différents lacs qu'ils visiteront et d'en fournir un état gouvernemental; ils se proposent aussi de transporter du grès de poisson pour repeupler certains lacs.

Bien que ces MM. n'aient pu faire de profits nets dans le cours de cette première année, ils espèrent néanmoins que le gouvernement leur continuera le permis déjà accordé, et ils se proposent durant l'été prochain de dépenser encore cinq à six mille piastres pour les mêmes lacs. Nos félicitations bien cordiales MM. McConville, Martineau et Dupuis de l'heureuse idée qu'ils ont eue de se mettre à la tête d'une pareille entreprise et le moins que nous devons faire est de leur souhaiter plus de succès pour la prochaine saison.

Le rapport sur le commerce du Canada pour la dernière année fiscale présente encore plus d'intérêt que le précédent, car il ne s'agit point de savoir si un peuple paie beaucoup de droits ou s'il dépense beaucoup en travaux publics pour avoir droit à l'impôt ou non prospère. Les grandes entreprises et les forts emprunts ont aussi été le régime de la plus mauvaise position que de lui meilleure. Il en est des nations comme des individus, et tel qui vit avec beaucoup de faste voit tout le produit de ses terres employé à solder les intérêts ruinés des emprunts qu'il fait pour se maintenir, son fonds chargé d'hypothèques et attendant qu'il passe entre les mains du shérif lorsqu'il sera grevé à sa valeur.

Le volume total du commerce canadien pour l'année 1871-72 se chiffre par \$190,348,778 dont \$107,709,116 pour l'importation et \$82,639,663 pour l'exportation. L'excédent des achats sur les ventes du pays a donc été cette année extrêmement considérable, s'élevant à \$82,639,663.

Les importations se divisent comme suit par pays de provenance:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Les importations se divisent comme suit par pays de provenance:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Voici maintenant le tableau des exportations suivant les pays où elles ont été expédiées:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Voici maintenant le tableau des exportations suivant les pays où elles ont été expédiées:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Voici maintenant le tableau des exportations suivant les pays où elles ont été expédiées:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Voici maintenant le tableau des exportations suivant les pays où elles ont été expédiées:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

Voici maintenant le tableau des exportations suivant les pays où elles ont été expédiées:

Table with 2 columns: Country and Value. Includes entries for Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne, Espagne, etc.

que Nationale, sur les revors duquel étaient gravées les lignes suivantes: "C'est le dernier billet de \$15,000 que j'ai laissé aller au diable. Puisse le ciel me préserver, si jamais je retrouve un autre chance, de faire de semblables folies! Puisse le premier homme qui verra ce billet, se garder du vin, des femmes et des femmes, et si par malheur il se trouve en possession de ce billet, qu'il le donne à un pauvre, car j'arrive à la mendicité. Que Dieu me vienne en aide!"

Un Café englouti à Smyrne.

Des nouvelles de Smyrne fournissent des détails complets sur le triste accident que le café nous a annoncé il y a quelques jours.

Le 11 février, le café Kivrot, construit sur pilotis au-dessus de la mer, s'est subitement écroulé pendant une représentation donnée par des acrobates.

Le propriétaire du café dit qu'il n'avait distribué que 108 billets, mais les personnes échappées à l'accident prétendent que les spectateurs étaient au nombre d'au moins deux cents. La plupart étaient de pauvres gens, et ils étaient dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

On a Besoin

A St. Paul de Chester, pour l'arrondissement No. 1, d'une institution connue sous le nom de "The Union des Cantons de l'Est"; S'adresser au sous-séjour, G. E. JACQUES, N. P. Chester, Queb.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT.

No. 108.

Le septième jour de Mars mil huit cent soixante et treize.

WILLIAM EDWARD WADLEIGH, Ecurier bourgeois demeurant au Township de Kingsley, Demandeur, vs.

JOSEPH DIONNE, père, cultivateur demeurant au township de Wickham, Défendeur.

Sur motion du Demandeur à moi présentée ce jour, en autant qu'il appert par le retour de l'acte de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le dit District d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, il est par le présent ordonné que le dit Défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "L'Union des Cantons de l'Est", notifié de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois de la date de la publication de ce dit avis, et que sur sa négligence ou refus de comparaitre et de répondre à cette action sous le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement de cette cause comme dans une cause par défaut.

NOUVEL ARRANGEMENT.

UN Char Dortoir et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les familles allant aux Etats-Unis.

Billets de seconde classe à Boston, New-York, etc.

Bureau à Boston, No. 87, rue Washington.

Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne.

Les bagages sont transportés (choqués) pour tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage complet et de toutes les informations concernant les passagers, le fret et le trafic, s'adresser au Bureau de la Compagnie à Québec, rue St. Louis, en face de l'hôtel St. Louis.

N. P. LOVERING, Jr., L. V. PALMER, Agent général des Billets. Surintendant.

BUREAU DES BILLETS.

POUR TOUTS LES POINTS DES ETATS-UNIS.

A. ROUCHARD, Agt. à Arthabaska.

13 sept. 1872.

Bibliographie.

Eléments (Les) de Géographie Moderne imprimés sous la direction de la société d'Education du district de Québec à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'un questionnaire par M. l'abbé L. Gauthier, prix 1 vol. in 12 Cart. de 96 pages;—prix \$1.20 la Doz.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Arthabaska.

District d'Arthabaska.

Cour de Circuit

No. 162.

Le douzième jour de Mars mil huit cent soixante et treize.

William Edward Wadleigh, Ecurier, gentilhomme demeurant au Township de Kingsley, en sa qualité d'écuyer testamentaire de feu John Wadleigh en son vivant du même lieu marchand, Demandeur, vs.

François Xavier Bousquet cultivateur demeurant au même lieu, Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour, en autant qu'il appert par le retour de l'acte de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le dit District d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la Province de Québec; il est par le présent ordonné que le dit Défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "L'Union des Cantons de l'Est", notifié de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois de la date de la publication de ce dit avis, et que sur sa négligence ou refus de comparaitre et de répondre à cette action sous le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement de cette cause comme dans une cause par défaut.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Arthabaska.

District d'Arthabaska.

Cour de Circuit

No. 163.

Le douzième jour de Mars mil huit cent soixante et treize.

William Edward Wadleigh, Ecurier, gentilhomme demeurant au Township de Kingsley, en sa qualité d'écuyer testamentaire de feu John Wadleigh en son vivant du même lieu marchand, Demandeur, vs.

François Xavier Bousquet cultivateur demeurant au même lieu, Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour, en autant qu'il appert par le retour de l'acte de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le dit District d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la Province de Québec; il est par le présent ordonné que le dit Défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "L'Union des Cantons de l'Est", notifié de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois de la date de la publication de ce dit avis, et que sur sa négligence ou refus de comparaitre et de répondre à cette action sous le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement de cette cause comme dans une cause par défaut.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Arthabaska.

District d'Arthabaska.

Cour de Circuit

No. 164.

Le douzième jour de Mars mil huit cent soixante et treize.

William Edward Wadleigh, Ecurier, gentilhomme demeurant au Township de Kingsley, en sa qualité d'écuyer testamentaire de feu John Wadleigh en son vivant du même lieu marchand, Demandeur, vs.

François Xavier Bousquet cultivateur demeurant au même lieu, Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour, en autant qu'il appert par le retour de l'acte de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le dit District d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la Province de Québec; il est par le présent ordonné que le dit Défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "L'Union des Cantons de l'Est", notifié de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois de la date de la publication de ce dit avis, et que sur sa négligence ou refus de comparaitre et de répondre à cette action sous le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement de cette cause comme dans une cause par défaut.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District d'Arthabaska.

District d'Arthabaska.

Cour de Circuit

No. 165.

Le douzième jour de Mars mil huit cent soixante et treize.

William Edward Wadleigh, Ecurier, gentilhomme demeurant au Township de Kingsley, en sa qualité d'écuyer testamentaire de feu John Wadleigh en son vivant du même lieu marchand, Demandeur, vs.

François Xavier Bousquet cultivateur demeurant au même lieu, Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour, en autant qu'il appert par le retour de l'acte de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le dit District d'Arthabaska de la Cour Supérieure pour la Province de Québec; il est par le présent ordonné que le dit Défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaska et appelé "L'Union des Cantons de l'Est", notifié de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois de la date de la publication de ce dit avis, et que sur sa négligence ou refus de comparaitre et de répondre à cette action sous le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement de cette cause comme dans une cause par défaut.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de BLZEAR HAMEL, Failli.

Je soussigné Octave Ouellette du village de Plessisville, ai été nommé syndic, dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations, devant moi, dans le cours d'un mois.

Les conditions seront connues le jour de la vente.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de ANTOINE LAMBERT fils, de Ste Clothilde de Horton commerçant Failli.

Je soussigné P. L. Toussignat, syndic officiel d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et de s'assembler en mon bureau, au village d'Arthabaskaville, mardi, le vingt et unième jour de Mars prochain à dix heures de l'avant-midi pour l'examen du fait et le règlement des affaires de la faillite généralement. Le fait est par le présent notifié de s'y trouver.

P. L. TOUSSIGNAT, Syndic, Arthabaskaville, 20 mars 1873.



instruments, à Guelph, les compétiteurs voyant qu'ils ne pouvaient lutter avec nous se sont retirés. Chaque instrument est garanti pour cinq ans. Demandez des catalogues contenant cinquante différents systèmes d'instruments. W. BELL & CIE. Guelph, 15 Octobre 1872.

NOUVELLE MANUFACTURE DE BALAIS.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer à MM. les marchands et au public en général, qu'ils ont toujours une manufacture de balais à Warwick, et qu'elle est actuellement en pleine opération.

Ces balais sont confectionnés d'après un nouveau système et l'amélioration qu'ils y ont apportée, fait qu'ils surpassent en qualité les meilleurs balais qui se fabriquent ailleurs.

Nous sommes sûrs de donner satisfaction à ceux qui voudront bien nous envoyer leurs ordres. Nous avons actuellement en mains un fonds assez considérable et nous pouvons faire face aux exigences les plus pressantes.

Nos prix sont des plus modérés. Nous espérons mériter une large part du patronage public en invitant MM. les marchands particulièrement à nous donner leurs commandes, et nous leur garantissons d'avance satisfaction complète.

KIROUAC & LEPAGE, manufacturiers, Warwick 1er Mai 1872.—6m.

N. PINARD Marchand de Chaussures ARTHABASKA STATION.

A constamment en mains un assortiment de chaussures pour dames et messieurs qu'il vend à prix réduits. Chaussures à ordre faites sous le plus prompt décali.

Une visite à mon établissement est respectueusement sollicitée. N. PINARD, Rue du village.

On a besoin d'un jeune homme comme apprenti dans la branche des chaussures. S'adresser au magasin du soussigné immédiatement. N. PINARD.

BIJOUTERIES! BIJOUTERIES! En Or et en Argent

MAGASIN DE D. O. BOURBEAU STATION D'ARTHABASKA.

GEORGE WISEMAN STANFOLD BOULANGER ET PATISSIER En gros et en détail.

M. WISEMAN a constamment en mains un assortiment de biscuits, crackers, etc. de toutes descriptions et d'une qualité supérieure.

Les familles qui voudront bien faire une visite à son établissement seront sûrs d'acheter de beaux articles à bon marché. 22 juillet 1869.—6 m. 76d.

HOTEL "PRINCE OF WALES" Arthabaska Station Ancienne Maison Chevalier.

Réparé à neuf, meublé et garni avec soin et élégance par le soussigné, cet hôtel est maintenant ouvert aux voyageurs. La table ne laisse rien à désirer, les boissons sont de première qualité, les chambres spacieuses et bien aérées. Le public aura tout le confort désirable.

Il y a aussi de bonnes et chaudes écuries pour les chevaux en hiver. Le soussigné sollicite une visite à son établissement. Geo. BOISCLAIR, Juin 1872.—Jan.

NOUVEL HOTEL.

Le soussigné offrant ses meilleurs remerciements au public voyageur pour l'encouragement qu'il en a reçu dans le passé, prend la liberté d'annoncer qu'il a démolé et qu'il tient maintenant son hôtel dans la bâtisse d'hôtel ci-devant occupé par R. St. Pierre, contigue à la Station de Somers.

L'hôtel sera tenu sur un très bon pied; des voitures attendront constamment, surtout à l'arrivée des chars du Grand-Tronc. Rien ne sera épargné pour assurer le confort aux voyageurs. Le soussigné est chargé du transport de la malle les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine pour St. Ferdinand d'Halifax et prendra les voyageurs à cette destination. JOSEPH PRINCE.

HOTEL ALBION Arthabaskaville.

Situé en face du palais de justice, cette maison, sous la direction de son nouveau propriétaire, offre aux hommes d'affaires et aux touristes de grands avantages.

Le soussigné espère mériter, en attirant l'attention du public sur son établissement, un libéral encouragement. Il n'a pas besoin d'ajouter qu'il peut promettre tout le confort d'un bon hôtel de campagne. JOS. BEAUPRÉ, Juin 20-72-1m.

F. FORTIER, TAILLEUR, ARTHABASKA STATION.

Tient sa boutique dans la maison occupée par M. Jos. POULIN. M. FORTIER a été, pendant 22 ANS, PREMIER dans la boutique de M. JOHN DARLINGTON un des premiers de Québec et offre au public toutes les garanties pour l'exécution, dans les derniers goûts et le plus court décali, des ouvrages de son métier. Décembre 14, 1871

Plumes D'Or et Crayons.

Le soussigné vient de recevoir de la manufacture un approvisionnement d'articles de sa spécialité qu'il vendra au prix Plumes d'or depuis \$1.25 jusqu'à \$2.50. Porte-Plumes plaqués en or avec manche en étain ou en cuivre. Porte-Plumes en argent, avec manche en étain ou en cuivre. Plumes d'or, Porto-Crayons à extension. Caisnes de Crayons. Plumes d'or avec manches. Télescopes en caoutchouc, doré, de différents prix. En vente chez JOHN BROWN, Libraire, 6 Rue St. Jean.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN" PUBLIÉ A NEW-YORK, ETATS-UNIS.

C'est le plus important des journaux du monde, au point de vue de la science. Il s'occupe de mécanique, inventions, chimie, architecture, agriculture etc. etc. chaque numéro contient 16 pages de matière intéressante à lire et est orné d'un bon nombre de gravures utiles. Un homme de progrès ne saurait s'en passer.

Le Scientific American paraît toutes les semaines au prix modique de \$3.00 par année, ou \$1.50 pour six mois. Munn & Co. 37 Park Row, New York.

CERTIFICAT DE L. J. RACINE, ÉVEYER, DE LA "MENSEVE," MONTREAL.

Messieurs,—Ayant éprouvé les meilleurs résultats par l'usage du Baume de Cerisier Souage de Dr. Wistar, je suis enclin à exprimer la grande confiance que m'inspire son efficacité. Pendant neuf mois j'ai été cruellement affligé d'une toux sévère et obstinée accompagnée d'une douleur aiguë dans le côté, qui ne me laissait ni dormir ni manger. En octobre les symptômes s'accroissant d'une manière alarmante, et je me suis vu obligé de me rendre à Québec, où j'ai administré à mes enfants avec les meilleurs résultats. Je suis sûr que tous les canadiens qui en ont fait usage ne peuvent qu'en parler avec faveur. C'est une préparation qui ne fait que faire l'essai pour reconnaître que c'est le remède par excellence. Votre obéissant serviteur, L. J. RACINE.

LE GRAND REMEDE ANGLAIS. CELEBRES PILULES DE SIR JAMES CLARKE. POUR LES FEMMES.

Préparées d'après une prescription de Sir J. Clarke, M. le médecin extraordinaire de la Reine. En vente chez tous les droguistes.

Cette précieuse médecine est infallible dans la guérison de toutes les maladies douloureuses et dangereuses particulières aux femmes. Elle éloigne tout ce qui pourrait nuire à la constitution. CE REMEDE. Est particulièrement efficace pour les femmes. Avec ce remède elles peuvent se maintenir dans un état de santé régulière. Chaque bouteille dont le prix est de une piastre, porte le sceau du gouvernement de la Grande Bretagne pour empêcher les contrefaçons.

JOURNAUX DE MODE.

Journal des jeunes demoiselles. Magazine domestique; Frank Leslie, revue de modes pour demoiselles; Le monde élégant, revue \$3.75 par année. Le Follet \$5.75 par année. Godeys livre des demoiselles. Madame Demorest, revue de modes. Harpers Bazar \$4.00 par année. Les souscriptions sont prises pour 6, 9 et 12 mois. JOHN BROWN, Libraire, 6 rue St. Jean Québec.

Montreal house QUARRE DE LA DOUANE MONTREAL.

H. DUCLOS, Propriétaires. Cet hôtel se trouve dans un des plus beaux endroits de la ville et au centre même des affaires. Outre le fleuve qui coule à ses pieds, et la fraîcheur qu'il apporte en été, il y a aussi un magnifique jardin public en face dont la verdure ne contribue pas peu à faire de cette maison une des plus agréables de la ville. Quant au confort, sa réputation est bien établie. Seulement, nous avons récemment fait des réparations, et l'aménagement a été renouvelé. La table est toujours fournie de ce qu'il y a de mieux. Enfin nos prix sont réduits et nous faisons nos efforts pour faire de cet hôtel, l'un des meilleurs et des plus fréquentés de Montréal.

Nous ne craignons pas d'inviter le public à nous patronner, car nous sommes certains de lui donner toute la satisfaction possible. H. DUCLOS, Montréal, 1 avril 1871.

P. S.—La voiture de l'hôtel portant nom de "MONTREAL HOUSE" est à l'arrivé de t'es trains à la Station Bonaventure et se teurne dans le port.

R. St. PIERRE, Hotellier BECANCOUR STATION.

Les voyageurs et les passagers à bord du Grand-Tronc, feront bien de patronner cet hôtel nouvellement ouvert par Mr. St. Pierre, et qui se trouve à vingt pas seulement de la station du chemin de fer. Ils y trouveront bonnes tables, liquours de choix, salons et chambres bien garnies.

HOTEL DU CANADA. A LA RIVIERE DU LOUP.

P. et J. FONTAINE ont ouvert un Hôtel de première classe au Terminus du Grand-Tronc et de l'Intercolonial, sous le nom de HOTEL DU CANADA. Les touristes et les étrangers trouveront à cet Hôtel, tout le confort qu'il soit possible de désirer à des conditions libérales.

MAGLOIRE PAQUET, Meublier, SOMERSET.

M. Paquet exécutera sous le plus court décali les ordres qu'on voudra bien lui donner pour des meubles de toute sorte et de toute qualité. On pourra voir à sa boutique des échantillons de son savoir faire dans son atelier qui a déjà exécuté avec succès un grand nombre de meubles.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN" PUBLIÉ A NEW-YORK, ETATS-UNIS.

C'est le plus important des journaux du monde, au point de vue de la science. Il s'occupe de mécanique, inventions, chimie, architecture, agriculture etc. etc. chaque numéro contient 16 pages de matière intéressante à lire et est orné d'un bon nombre de gravures utiles. Un homme de progrès ne saurait s'en passer.

Le Scientific American paraît toutes les semaines au prix modique de \$3.00 par année, ou \$1.50 pour six mois. Munn & Co. 37 Park Row, New York.

CERTIFICAT DE L. J. RACINE, ÉVEYER, DE LA "MENSEVE," MONTREAL.

Messieurs,—Ayant éprouvé les meilleurs résultats par l'usage du Baume de Cerisier Souage de Dr. Wistar, je suis enclin à exprimer la grande confiance que m'inspire son efficacité. Pendant neuf mois j'ai été cruellement affligé d'une toux sévère et obstinée accompagnée d'une douleur aiguë dans le côté, qui ne me laissait ni dormir ni manger. En octobre les symptômes s'accroissant d'une manière alarmante, et je me suis vu obligé de me rendre à Québec, où j'ai administré à mes enfants avec les meilleurs résultats. Je suis sûr que tous les canadiens qui en ont fait usage ne peuvent qu'en parler avec faveur. C'est une préparation qui ne fait que faire l'essai pour reconnaître que c'est le remède par excellence. Votre obéissant serviteur, L. J. RACINE.

LE GRAND REMEDE ANGLAIS. CELEBRES PILULES DE SIR JAMES CLARKE. POUR LES FEMMES.

Préparées d'après une prescription de Sir J. Clarke, M. le médecin extraordinaire de la Reine. En vente chez tous les droguistes.

Cette précieuse médecine est infallible dans la guérison de toutes les maladies douloureuses et dangereuses particulières aux femmes. Elle éloigne tout ce qui pourrait nuire à la constitution. CE REMEDE. Est particulièrement efficace pour les femmes. Avec ce remède elles peuvent se maintenir dans un état de santé régulière. Chaque bouteille dont le prix est de une piastre, porte le sceau du gouvernement de la Grande Bretagne pour empêcher les contrefaçons.

JOURNAUX DE MODE.

Journal des jeunes demoiselles. Magazine domestique; Frank Leslie, revue de modes pour demoiselles; Le monde élégant, revue \$3.75 par année. Le Follet \$5.75 par année. Godeys livre des demoiselles. Madame Demorest, revue de modes. Harpers Bazar \$4.00 par année. Les souscriptions sont prises pour 6, 9 et 12 mois. JOHN BROWN, Libraire, 6 rue St. Jean Québec.

Montreal house QUARRE DE LA DOUANE MONTREAL.

H. DUCLOS, Propriétaires. Cet hôtel se trouve dans un des plus beaux endroits de la ville et au centre même des affaires. Outre le fleuve qui coule à ses pieds, et la fraîcheur qu'il apporte en été, il y a aussi un magnifique jardin public en face dont la verdure ne contribue pas peu à faire de cette maison une des plus agréables de la ville. Quant au confort, sa réputation est bien établie. Seulement, nous avons récemment fait des réparations, et l'aménagement a été renouvelé. La table est toujours fournie de ce qu'il y a de mieux. Enfin nos prix sont réduits et nous faisons nos efforts pour faire de cet hôtel, l'un des meilleurs et des plus fréquentés de Montréal.

Nous ne craignons pas d'inviter le public à nous patronner, car nous sommes certains de lui donner toute la satisfaction possible. H. DUCLOS, Montréal, 1 avril 1871.

P. S.—La voiture de l'hôtel portant nom de "MONTREAL HOUSE" est à l'arrivé de t'es trains à la Station Bonaventure et se teurne dans le port.

"The European Mail"

Est un sommaire des nouvelles intéressantes d'Amérique du Nord, et contient ordinairement un rapport des accidents, traités des Arts et Sciences; les naissances, mariages et sépultures, un sommaire commercial, des correspondances; les rapports des journaux criminels; l'émigration étrangère par voie coloniale; la Gazette de la semaine, les nouvelles parlementaires d'Irlande, les derniers arrivages, les rapports légaux, littéraires médicaux, ceux des marchés, du commerce, des variétés, de la musique et des pièces nouvelles, l'histoire naturelle, morale, politique; les prix courants, les nouvelles d'Écosse, les départs des vaisseaux, des notes américaines, des états de valeur des actions et parts de banques, etc. etc. La souscription n'est que de 17s. 4d. stg. par année et d'avance. Le port y compris.

HOTEL D'ARTHABASKAVILLE PAR L. L. DORAIS

De récentes améliorations à cette maison ont engagé le propriétaire à solliciter de nouveau le patronage du public voyageur, et lui donner une occasion d'annoncer en même temps qu'il est décidé à ne plus faire crédit du tout, et qu'ayant pris cette résolution il ne s'en écartera pour aucune considération.

En revanche ses prix seront des plus modérés, ses vins et ses liquours, ce qu'il y aura de mieux. Ceux qui doivent venir sont priés de venir régler au plus tôt. L. L. DORAIS, Arthabaskaville 25 avril 1871.

PARATONNERRE! GARE A LA Foudre!

M. M. GELINAS et BELLEFLEUR ont placé des paratonnerres sur les digues, sur les moulins et sur tous autres édifices dans les plus élevés, sous un bref délai, et offrent à son transport sur avis, en toute partie de la province où ils en seront requis. Tout ordre à cet égard recevra la plus prompte attention.

Ces messieurs garantissent l'efficacité de leur paratonnerres qui sont construits d'après les meilleurs données de la science et qui ont pour conditions les recommandations d'hommes éminents dans l'épiscopat et les tribunaux pour les Paratonnerres de première qualité, tant sous le rapport de la forme que sous le rapport de la combinaison des métaux qui y entrent.

Les points, qui est la partie la plus importante de ce précieux instrument, formée d'un acier poli, revêtu d'argent, nous paraît offrir une bien forte garantie pour la solidité, la durée, et l'efficacité de nos paratonnerres sous différents pays, en conséquence, et la recommandation à ceux qui aimant à se mettre à l'abri des accidents de la foudre.

LOUIS LAFLECHE, Père, V. G., Prêtre des études et Professeur de Philosophie au Sémin. de Nicolet, pendant 15 ans. T. TOUPIN, Prêtre, JOSEPH AUBRY, Prêtre.

L'Almanach Agricole COMMERCIAL ET HISTORIQUE.

DE J. B. ROLLAND & FILS, POUR 1873. C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles sur le climat, le Gouvernement, les cours, les Bourses, Lois de chasses et de Pêches, des Anecdotes, des Bons Mots, etc. PAIX 5 CENTIMS.

N. B. C'est le seul almanach dont le calendrier des Fêtes soit conforme à l'Ordre. AINSI LE Calendrier de la Puissance du Canada. POUR 1872. Contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTE. CARTES JACQUES CARTIER.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de CARTES A JOUER avec le portrait de Jacques Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2.00, et \$2.75 la douzaine. EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. B. ROLLAND & FILS, Rue St. Vincent, Nos. 19 & 14.

Pour paraître au commencement de Décembre, Livres de Chants de la Province de Québec, en deux volumes, VESPERAL & GRADUEL, nouvelle édition publiée avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.—Revue en Basane grise marbrée, ou en Basane noire, trancher rouge. Trois Dollars les deux Volumes. J. B. ROLLAND & FILS, Éditeurs, Montreal.

DIRECTOIRE PROVINCIAL ET DE LA PUISSANCE. DE LOVELL.

Pour paraître en OCTOBRE 1870. Avis.—Apprenant que l'on s'est servi de mon nom pour publier des Directoires provinciaux pour lesquels certains agents sollicitaient des ordres dans ce pays, alléguant que les directoires que j'avais entrepris avaient été abandonnés, je prie bien ceux qui désireront se procurer mon Directoire de préférence aux autres, de s'assurer que les personnes prétendant agir pour moi ont des autorisations satisfaisantes. JOHN LOVELL, Éditeur, Montréal 16 Mars 1870.

Directoires de Lovell.

C'est mon intention de faire de ces directoires les plus complets et les plus corrects qui aient été publiés sur le continent. Ils ne sont pas préparés au moyen de la correspondance, mais par des agents voyageurs allant de porte en porte et recueillant les informations nécessaires. J'ai actuellement à mon emploi, pour cette fin, quarante commis et vingt chevaux. Les employés sont occupés principalement dans les villes et villages éloignés des chemins de fer et des voies de navigation, les places les plus importantes étant différées jusqu'à la completion des premiers, afin de permettre les corrections au temps le plus voisin de la publication.

Je pense pouvoir sortir EN OCTOBRE PROCHAIN, le DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE, OR, et SIX DIRECTOIRES PROVINCIAUX qui permettront plus facilement à la Puissance, ce, Terre-neuve et l'île de Prince Édouard. SOUSCRIPTION AU DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE Pour le Canada courant \$1.00 États-Unis en or 12.00 Grande Bretagne, Irlande sterling £3. France, Allemagne &c. " £3.

SOUSCRIPTION AUX DIRECTOIRES PROVINCIAUX Directeur d'Ontario 1870-71. " de Québec " " 4.00 " N.-Écosse " " 3.00 " N.-Brunswick " " 3.00 " Terre-neuve " " 2.00 " Île de P. Édouard " " 2.00

Les taxes d'argent exigées avant la livraison. Pour la taxe pour les annonces seront connues en s'adressant à JOHN LOVELL Éditeur, Montréal, 16 Mars 1870.

ROUSSEAU & WILLIAMS, TOURNEURS ET FONDEURS, N. D. DE LEVIS. (Au bas du passage quai Chabot.) R. & W.

Exécutent sous le plus court décali toute espèce de fonte de moulins pour 2 1/2 centins la livre livrée à Québec. MODELES FOURNIS PAR EUX. SANS CHARGES EXTRA.

Arbres en fer tourné, Marbres en pendant de fonte. Poulies ou noix de toute espèce. Roues de tous genres. Grémets de moulins à scier, à fariner et à battre. Smuts ou machine à nettoyer le grain. Visées de moulages, de Teinturiers, de Presses à foin, (Jack Screws) orics. Panch à dent de scie de moulin. Arbre de scie ronde de toute espèce.

Charrues de Lotbinière, " de Bourassa, " de St. Thomas, " de la Rivière du Loup, " de l'Isle Verte, " à pendule, " à arracher les patates.

Pointes de charrues à 25 par cent meilleur marché qu'ailleurs. Les smuts sont garantis de tourner 3 mois sans renouveler l'huile, améliorés ont récemment. Prennent toute espèce de vieux fer fonte, cuivre et plomb en échange. Envoyez our liste nos prix. Manufacture en fonte la meilleure roue à l'eau du Canada et à très bas prix R. & W.

HOTEL DE LA PROVINCE DE Québec.

PRÈS DE LA STATION DU GRAND-TRONC, UPTON, P. Q. O. BOISVERT.....P. PROPRIÉTAIRE.

A VENDRE.

100 CAISSES de Claret, diverses marques. 10 Barils " 25 Barriques de Vin de Bourgogne, " de Vin d'Oporto de Orléay & Cramp. 5 " de Sherry, 20 Barils de Sherry de L. P. Ingham, 50 " de Sherry, diverses marques, 75 " de Vin Colli, 5 " de Santerne, 15 " de Vin de Gingenbre, 12 Paniers de Champagne, diverses marques, 20 Barils d'Eau-de Vie des Propriétaires, " " Chaloupin, " " Coran, 30 Caisnes d'Eau de Vie des Propriétaires, 15 " " Hennessy, 15 " " Chaloupin, 4 Barriques de Gin de DeKuyper, 5 " de Old Tom, 5 " de Whiskey, 6 Caisnes d'Élixir de Spa, " Châteaufort, " Sirop de Citron. A vendre par GARANT & TRUDEL.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles Canadiennes et des États-Unis. ARRANGEMENT POUR L'HIVER 1871-72.

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battis sur la Clyde, à double-engin: Vaisseau Tonnage Commandants. POLYNESIAN 4200 (En construction.) CIRCASSIAN 3400 " " POLYANIAN 3600 Capt. J. Wylie. SCANDINAVIAN 3000 Capt. Ballantine. PRUSSIAN 3000 Lt. Dixon, R.N.R. AUSTRIAN 2700 Capt. Brown. NESTORIAN 2700 Capt. A. Aird. MORAVIAN 2450 Capt. J. Graham. PERUVIAN 2600 Lt. W. N. Smith, R.N.R. GERMANY 3200 Capt. Trocks. CASPIAN 3200 Capt. J. Ritchie. HIBERNIAN 2434 Capt. Wats. NOVA SCOTIAN 2300 Capt. Richardson. NORTH AMERICAN 1785 Capt. J. Miller. CORINTHIAN 2400 Capt. Jas. Scott. OTTAWA 1831 Lt. Archer, R.N.R. ST. DAVID 1850 Capt. E. Scott. ST. ANDREW 1432 Capt. Hugh Wylie. ST. PATRICK 1297 Capt. Stephen. NORWAY 1100 Capt. Mylins. SWEDEN 1150 Capt. McKenzie.

L'un des steamers mentionnés plus haut on a steamer quelconque partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui iront à Londony ou qui partiront.

Voici les dates de départ: DE PORTLAND Samedi, 2 déc. 1871. MORAVIAN " 9 " " SAMARITAN " 16 " " PRUSSIAN " 23 " " NESTORIAN " 30 " " SCANDINAVIAN " 6 Janv., 1872. Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE, DE QUÉBEC A Londonderry ou Liverpool. CHAMBRE, \$86.50 et \$76.50, selon les accommodations. Entrepôt, \$31. On ne peut revenir de chambre et on ne le demande d'avance. \$7 il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & Cie., Agents, 30 nov. 1871.

HUILE ARABE DE DARLEY Pour les Chevaux et les Bestiaux. UN REMEDE INFALLIBLE.

Cette précieuse préparation combine toutes les vertus médicinales de ces articles qu'une longue expérience a fait connaître comme possédant les propriétés les plus sûres et les plus efficaces pour la guérison des blessures de la peau, des foulures, des meurtrissures, des écorchures de toutes espèces, talons fendillés, ruyons, égratignures, égratignures, entorses, clochements, la gale, proctoses, cors, pieds fongués ampoules, maladies des cornes et plusieurs autres maladies auxquels les chevaux et les bestiaux sont sujets.

Ce baume célèbre a été en usage pendant plusieurs années, et ses propriétés curatives parfaitement éprouvées, et il est reconnu comme le remède le plus sûr et le meilleur marché pour toutes les maladies extérieures qui ait jamais été offert au public. Il ne manque jamais son effet quand on en fait usage en temps opportun et quand on l'applique suivant les prescriptions.

On peut l'obtenir chez tous les droguistes et les marchands de la Campagne dans toute la Puisseance. Prix: 25 centins la bouteille. NORTHERN & LYMAN, Newcastle, Ont., Propriétaires.

En vente à Québec, chez MM. F. Giroux, J. Messin et Cie, J. E. Burke, R. McLeod, et W. E. Brunette, et tous les vendeurs de médicaments. 9 juin 1870.

Des directions minutieuses se trouvent sur la boîte, pour les maladies suivantes que ces pilules guérissent promptement: Pour le DYSPÉPSIE ou INDIGESTION, le DÉBOÎT, la LANGUEUR et le PERTIT DE L'APPÉTIT, elles doivent être prises avec modération afin de stimuler l'estomac et lui rendre le ton et l'action propres à l'état de santé.

Pour la MALADIE DU POIE et ses divers symptômes, le MAL DE TÊTE, la JAUNISSE, la COLIQUE et les FIEVRES BILIEUSES, elles doivent être prises avec modération, sous un régime modifié afin de corriger l'action du maldie et enlever les obstacles qui la causent. Pour la DYSSENTERIE et la DIARRHÉE, il ne faut généralement que les prendre à doses fortes et fréquentes afin de produire l'effet d'une purgation drastique.

Pour la diarrhée, prenez une ou deux pilules pour apaiser la digestion, soulager l'estomac et aux intestins une action salutaire, rend l'appétit et donne de la vigueur au système. Ainsi il est souvent utile lorsqu'il n'existe aucun dérangement. Celui qui se sent passablement bien, trouve souvent qu'une dose de ces PILULES le rend certainement mieux en purifiant et renouvelant l'appareil digestif.

PREPARES PAR DR. J. C. AYER & Cie. LOWELL, MASS. Chimiste pratique et analytique. EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES. R. McLEOD Droguiste, Agent, Québec, 9 juin 1870.

St. James Hotel, VISA-VIS LA STATION DU GRAND-TRONC, RUE YORK.....TORONTO M. A. TROTTER, Gérant.

P. I. Tousignant, Syndic-Officiel, ARTHABASKAVILLE.

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'acte de faillite de 1869. Arthabaskaville, 20 Oct. 1871

CONDITIONS. DE L'union des Cantons de l'Est.

PRIX DE L'ABONNEMENT (Né s'arrêter d'avance.) Pour un an...\$1.50 On ne s'abonne pas pour moins d'une année. États-Unis d'Amérique une année 1.50 en Or ou en billets de Banque du Canada.

Dans tous les cas on l'abonnement ne sera pas payé d'avance le prix en sera de \$2.00.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et aus dessous.....00.50 Pour chaque insertion subséquente... 00.12

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 8 cts, par ligne pour la première insertion et de 3 cts, pour les insertions subséquentes. Réclames 20 centins la ligne

Tout ce qui a rapport à la rédaction ainsi que toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements, réclamations, etc., doivent être adressés (franco) à P. I. TOUSIGNANT, Propriétaire-Éditeur et Rédacteur de l'Union St. Christophe d'Arthabaska.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son année. Toute correspondance etc., doit être munie d'une signature responsable. Toute lettre dont le port ne sera pas payé restera à la poste.

L'Union des Cantons de l'Est paraît tous les JEUDIS matin, à Arthabaskaville. PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE. ET EST PUBLIÉ PAR P. I. TOUSIGNANT PROPRIÉTAIRE.